



PRÉFET DE LA HAUTE-SAONE

Vesoul, le 25 février 2019

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE

La commission départementale de la chasse et de la faune sauvage s'est réunie le 25 février, sous la présidence de Ziad Khoury, Préfet de la Haute-Saône, afin de faire un bilan de la saison écoulée de chasse en ce qui concerne le sanglier.

Conformément au schéma départemental de gestion cynégétique, et face à la prolifération des sangliers et aux dégâts qu'ils occasionnent aux cultures, l'effort de chasse s'est sensiblement accru lors de la saison 2018-2019, atteignant le **chiffre record de 8 272 prélèvements à la fin janvier 2019**, contre 7 071 fin janvier 2018 et 5 613 fin janvier 2017.

Cette pression de chasse sans précédent portera le nombre de prélèvements à un **total de presque 9 000 compte tenu de la prolongation de la chasse au sanglier à tout le mois de février**, décidée pour la première fois en accord avec les représentants des chasseurs comme des agriculteurs.

Cet effort quantitatif s'accompagne, comme c'était demandé par l'Etat, d'un **effort qualitatif en direction des laies adultes** de plus de 50 kg afin de limiter les risques de prolifération : le taux de 15 % de prélèvement de ces laies a été quasiment atteint globalement, avec une moyenne de 18 % pour les territoires de chasse classés comme points noirs.

Le Préfet de la Haute-Saône **a souligné l'engagement de la fédération des chasseurs** pour atteindre ces résultats **tout en notant que la situation restait préoccupante**, notamment dans certains secteurs. Il a demandé la mise en oeuvre de quatre mesures dans une logique d'efficacité opérationnelle :

1 - La poursuite et l'amplification de cet effort pour la prochaine saison de chasse à compter du 1er juin, que ce soit en termes de prélèvements globaux ou de laies adultes. L'objectif est de mener la politique de réduction de la population de sangliers dans la durée, par l'effort conjugué de toutes les parties prenantes.

Le Préfet a accueilli positivement à cet égard la décision de la fédération des chasseurs de plafonner l'an prochain les prix des bracelets à 100 euros au maximum pour un sanglier adulte, ce qui homogénéisera et limitera les pratiques de chacune des unités de gestion cynégétique (UGC). Il a, de même, noté avec satisfaction l'application prochaine de la disposition du schéma départemental de gestion cynégétique prévoyant la participation de plein droit d'un représentant agricole au conseil d'administration de chaque UGC.

2 - La réunion dans les prochains jours des différentes cellules de veille sur le territoire, composées de chasseurs et d'agriculteurs, afin de surveiller la situation au printemps, en particulier pour la protection des semis et la prévention des dégâts. Cette réunion devra avoir lieu à l'initiative de chaque président de cellule dans les secteurs les plus exposés.

3 - La programmation en mars de plusieurs battues administratives et tirs de nuit, en liaison avec les louvetiers. Une véritable campagne sera définie à cet égard pour les prochaines semaines, selon les besoins.

4 - Le réexamen en avril du classement des points noirs, points d'alerte et points sous surveillance, afin de le faire évoluer autant que nécessaire.

CONTACT PRESSE :

Justine FILLION

03.84.77.70.12

justine.fillion@haute-saone.gouv.fr